

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

**Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :
Validation du programme 2018 et demandes de subventions
DÉLIBÉRATION N° 20171109-18**

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 25 juin 2013 concernant la prise de compétence réhabilitation ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière du 26 septembre 2013 concernant la modification des statuts pour la prise de compétence réhabilitation ;

Vu la convention datée du 01 mars 2017 signée entre la ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour la gestion transitoire de la compétence Assainissement Non Collectif.

Le rapporteur rappelle que depuis janvier 2013, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme apportent des aides financières aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif polluantes, dans le cadre d'opérations groupées. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne apporte également des aides financières aux SPANC pour l'animation de ces opérations groupées.

Le programme prévisionnel de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour l'année 2018, comprend 36 dossiers : 7 dossiers pour l'ex-CCPC, 12 pour l'ex-CCMT et 17 pour THIERS. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 301 376,56 € HT, soit 333 206,46 € TTC. Le montant prévisionnel des études de sol s'élève à 14 958,34 € HT, soit 17 735,00 € TTC.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif 2018,
- **Approuve** l'animation d'une opération groupée de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif pour l'année 2018 et que la Communauté de Communes en assure le relais de financement,
- **Autorise** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière de 3 840 € de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'animation de cette opération groupée et à signer tout document s'y rapportant,
- **Autorise** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière de 156 521,61 € de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une opération groupée de réhabilitation de 31 installations d'assainissement non collectif et à signer tout document s'y rapportant,
- **Autorise** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière de 52 063,09 € du Département du Puy-de-Dôme pour une opération groupée de réhabilitation de 36 installations d'assainissement non collectif et à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48	+	Représentés : 8	... Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre :	
Abstention : ...					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon